**Reconnaissance du formateur en cabinet médical**

**Médecine interne générale**

[ ]  Demande de reconnaissance

[ ]  Réévaluation

Détenteur/trice: Nom

 Année de naissance

 Titre de spécialiste

 Cabinet depuis

 Adresse

 Téléphone

 Courriel

Vous comme formatrice / formateur du cabinet devez exercer au moins à 80 % dans le cabinet formateur.

[ ]  oui [ ]  non

Vous comme formatrice / formateur du cabinet devez exercer une activité purement cardiologique à au moins 75 %.

[ ]  oui [ ]  non

Avez-vous participé à un cours de médecin formateur?

[ ]  oui [ ]  non

Ou pouvez-vous attester au moins deux ans de formation postgraduée en tant que chef de clinique, médecin adjoint ou médecin-chef dans un établissement de formation postgraduée reconnu?

[ ]  oui [ ]  non

Vous comme formatrice / formateur du cabinet devez y avoir pratiqué de manière autonome pendant au moins 2 ans.

[ ]  oui [ ]  non

Par 6 mois de stage, 4 semaines au maximum peuvent être reconnues comme remplacement de la ou du médecin titulaire du cabinet. En son absence, la formatrice ou le formateur s’assure que la personne en formation puisse, si besoin est, faire appel à un-e spécialiste approprié-e.

[ ]  oui [ ]  non

Votre cabinet est pourvu d’au moins deux salles de consultation et d’un poste de travail pour la personne en formation.

[ ]  oui [ ]  non

Votre cabinet exécute au moins des ECG, des ECG de longue durée, des mesures à long terme de la pression artérielle, des échocardiographies et des ergométries.

[ ]  oui [ ]  non

**Documents à joindre**

[ ]  Autorisation cantonale de pratiquer (copie)

[ ]  Attestation de participation au cours de médecin formateur (copie)

[ ]  Attestation de la formation continue accomplie selon la RFC (diplôme FC)

Je certifie avoir pris connaissance du programme de formation postgraduée du praticien en cardiologie du 1er juillet 2022 en particulier du chapitre 3 «Contenu de la formation postgraduée». Je certifie que mon cabinet médical offre toutes les garanties pour une formation postgraduée en tout point conforme aux exigences susmentionnées.

Lieu et date Signature

Berne, le 29.12.2022/rj